

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



Afrique du Sud • Algérie • Allemagne • Argentine • Bénin • Birmanie • Brésil • Bulgarie • Burkina Faso • Cameroun • Canada • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Ghana • Grèce • Inde • Indonésie • Irlande • Japon • Kazakhstan • Lettonie • Madagascar • Mali • Maroc • Mexique • Nigeria • Portugal • Roumanie • Russie • Sénégal • Serbie • Thaïlande • Tunisie • Turquie • Ukraine • Vietnam

Algérie

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		ALGÉRIE	FRANCE
Superficie	km ² – 2011	2 381 740	549 190*
Population	Mhab - 2012 et évolution 2011/12	38,5 (+ 1,9%)	65,3 (+ 0,5%)
Indice de développement humain (IDH)	2012	0,713 (93 ^e rang mondial)	0,893 (20 ^e rang mondial)
PIB	Md€ – 2012	160 (48 ^e rang mondial)	2 033 (5 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2011/12	+ 3,3	+ 0
PIB / habitant	€ – 2012	4 162	31 144
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2012**	9,3	2
Surface arable	Mha – 2011	7,5	18,4
Terres agricoles	Mha – 2011	41,4	29,1
Surface forestière	Mha – 2011	1,5	16
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2012	15,3	-45,1
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2012	Exportations : 248 Importations : 7 845 Solde : -7 597	Exportations : 57 700 Importations : 45 800 Solde : + 11 900
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ – 2012	A vers F : 17,4 Variation 2012/13 : + 6,9%	F vers A : 1 389 Variation 2012/13 : + 22%

*549 190 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

**L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

✚ L'Algérie étant en grande partie désertique, ses potentialités agricoles sont concentrées dans le Nord du pays, avec seulement 20% de surface utilisable pour l'agriculture, les parcours et la forêt. Le manque d'infrastructures et les sécheresses régulières rendent encore actuellement le pays très dépendant des importations pour répondre à ses besoins.

✚ L'agriculture constitue une priorité des autorités algériennes, pour réduire sa dépendance alimentaire, et diversifier son économie de « rente pétrolière » (les hydrocarbures représentant 97% des exportations et 70% des recettes fiscales). Ainsi, depuis le début des années 2000, le gouvernement a lancé un programme national de développement de l'agriculture, afin de contribuer à

la diversification de l'économie algérienne. Cette « politique de Renouveau Agricole et Rural » bénéficie d'importants moyens, mais les marges de progrès restent considérables.

✚ Le Plan d'Action du Gouvernement pour 2015-2019 a pour objectifs s'agissant de l'agriculture : une augmentation des surfaces irriguées d'un million d'hectares supplémentaires, un soutien aux économies d'eau, une augmentation considérable des surfaces plantées en oliviers pour atteindre un million d'hectares, le développement des infrastructures de régulation (chambres froides, silos), la promotion de la mécanisation sans oublier les céréales, le lait et l'arboriculture.

Les échanges de produits agricoles entre la France et l'Algérie présentent un fort excédent en faveur de la France (plus d'1 Md€ en général, près de 2 Md€ en 2011, 1,4 Md€ en 2012 et 1,7 Md€ en 2013). Le blé représente plus de la moitié des ventes françaises. Avec plus de 20% de parts de marché, la France est le premier fournisseur agroalimentaire de l'Algérie.

Production agricole

Le territoire algérien comprend deux types de régions : une **zone saharienne** dominante (84% du territoire) et une **zone côtière** (16%). La surface des terres agricoles couvre 20% de la superficie totale du pays, soit environ 40 Mha, dont environ 8,5 Mha de surfaces cultivées et 31,5 Mha de parcours, à laquelle s'ajoutent 4 Mha de forêts et maquis. La surface irriguée représente 13% des surfaces cultivées (1,1 Mha).

L'agriculture, y compris le secteur des industries agroalimentaires, contribue pour **9,7% au PIB** et emploie **10,5% de la population** active. Le secteur agricole est dépendant des **aléas climatiques** (sécheresse) et souffre d'une **productivité insuffisante** et d'un manque d'infrastructures en aval pour le traitement post-récolte. Outre l'effet de la pluviométrie, le secteur reste pénalisé par la faiblesse des investissements et la sous-mécanisation des exploitations.

Les principales cultures algériennes sont les **céréales** (33%), l'**arboriculture** (6%), les **fourrages** (6%) et les cultures **maraîchères** (3%). Les jachères couvrent près de la moitié de la Surface Agricole Utile (SAU). Les principales productions végétales sont le blé et les pommes de terre.

Le cheptel est estimé à 22 M de têtes d'ovins, 3,6 M de têtes de caprins et 1,8 M de têtes de bovins. L'**élevage** algérien se caractérise par des pratiques et des systèmes de production **extensifs**, des cultures fourragères peu développées et des races locales. Seules les productions avicole et laitière sont conduites dans des ateliers spécialisés avec du matériel génétique adapté, mais elles sont largement insuffisantes pour satisfaire les besoins.

Le recensement général agricole confirme la prédominance des **petites exploitations de moins de 5 ha, avec 62% des exploitations qui se répartissent sur 13% de la SAU**. À l'inverse, les 2% de grandes exploitations algériennes occupent 24% de la SAU. Par ailleurs, 8 Mha, soit un tiers de la SAU, sont propriétés de l'État. Après un long débat, **une loi fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'État** a été promulguée le 15 août 2010. Sa principale disposition concerne la préservation des terres agricoles concernées en tant que propriété pérenne de l'État, leur exploitation devant se faire sous le **régime exclusif de la concession** d'une durée de **40 ans** renouvelable. Moyennant redevance, les terres en concession deviennent hypothécables, cessibles et transmissibles. Un délai de 18 mois était accordé pour la constitution des données, et les premiers contrats ont pu être signés en mars 2012.

✚ La coopération franco-algérienne dans le secteur agricole a été relancée depuis la fin 2012 et est entrée dans une phase particulièrement dynamique tant au plan bilatéral (convention de partenariat et de coopération, comité mixte agricole) que dans le cadre de la coopération européenne (avec plusieurs jumelages remportés par la France).

Plus de 54% des exploitants agricoles ne possèdent pas de droit de propriété, ce qui représente 41% de la SAU du pays. Outre ce caractère informel de la tenure du foncier, la production agricole algérienne souffre d'un manque de moyens techniques : l'irrigation est insuffisante et la productivité est faible en raison notamment de semences souvent de mauvaises qualités et d'équipements insuffisants.

L'Algérie connaît un fort développement de son **industrie alimentaire**. Selon les résultats préliminaires du recensement économique mené en 2011 par l'Office national des statistiques, 97 202 entités industrielles sont en activité, dont 23,4% (soit 22 750) exercent dans le secteur agroalimentaire (lait et produits laitiers, travail du grain, boissons...). Selon le ministère de l'Industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement (MIPMEPI), l'industrie agroalimentaire génère un tiers de la valeur ajoutée du secteur industriel et 145 000 emplois, soit 40% des emplois industriels.

Politique agricole

Jusqu'en 2000, la priorité politique était donnée à l'industrie algérienne. Une collectivisation massive des terres avait été mise en place, ce qui avait largement favorisé l'émergence d'industries lourdes au détriment de la production agricole et du secteur agroalimentaire. Cette situation, conjuguée à une forte croissance démographique, a favorisé et amplifié la dépendance alimentaire de l'Algérie. En parallèle, les subventions aux prix mises en place par les pouvoirs publics (fixation du prix des céréales, de la farine, du lait et plus récemment du sucre et de l'huile) font porter un risque conséquent sur les finances publiques en cas d'augmentation des prix sur les marchés internationaux, sans pour autant résoudre les problèmes structurels dont souffre le secteur agricole.

Face à cette situation de dépendance vis-à-vis des importations, qui pose une question de souveraineté nationale, le secteur agricole et agroalimentaire a été placé **au rang de priorité depuis 2000** avec la mise en place successive de politiques agricoles complémentaires :

– 2000 : le Programme National de Développement de l'Agriculture (PNDA) :

Dans le cadre du programme de soutien à la relance économique 2001-2004, plus de 600 M€ ont été consacrés au PNDA et à la relance du secteur agricole. Il avait pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire du pays, de promouvoir les revenus et l'emploi dans les zones rurales et de gérer, de façon durable, les ressources naturelles fragiles. Il visait à atteindre un taux de croissance annuel de 10%, contre 4% sur les dernières années de la précédente décennie.

– 2002 : le Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) :

Parallèlement à la création du ministère délégué en charge du développement rural en 2003, le Programme National de Développement Agricole et Rural est élaboré, avec outre la relance de l'économie agricole, la mise à niveau et la modernisation des exploitations agricoles, un objectif de revitalisation et de développement local des espaces ruraux, tout en veillant à la préservation des ressources naturelles. Parmi les outils privilégiés du développement rural, les Projets de Proximité de Développement Rural Intégrés (PPDRI) ont été mis en place pour renforcer les actions de développement local (infrastructures, santé, éducation...).

– 2008 : la politique de Renouveau Agricole et Rural :

Ces divers plans sont réaménagés en 2008 pour former cette nouvelle politique de Renouveau Agricole et Rural, confiée au Ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Une loi d'orientation agricole est promulguée en août avec d'ambitieux objectifs. Axée sur le renforcement de la sécurité alimentaire nationale, elle vise ainsi à réduire les vulnérabilités dans le cadre d'un partenariat public-privé et, grâce à une implication des différents acteurs, à aboutir à l'émergence d'une nouvelle gouvernance dans la politique agricole, ceci à travers l'accompagnement de :

- l'accroissement de la production nationale en produits de large consommation ;
- la modernisation et la diffusion du progrès technologique dans les exploitations agricoles ;
- la modernisation et l'organisation des réseaux de collecte et de commercialisation de la production ;
- la mise en place des systèmes de régulation interprofessionnels ;
- l'extension des systèmes d'irrigation agricole (objectif 1,6 Mha) ;
- d'un développement des espaces ruraux équilibré, harmonieux et durable.

La politique de Renouveau Agricole et Rural repose sur trois piliers complémentaires :

- le Renouveau Agricole ;
- le Renouveau Rural ;
- le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux producteurs (PRCHAT).

a) Le Renouveau Agricole :

Trois grands types d'actions :

– **Lancement de programmes d'intensification et de modernisation** qui visent l'accroissement de la production et de la productivité ainsi que l'intégration de 10 filières prioritaires : céréales, lait cru, légumes secs, pomme de terre, oléiculture, tomate industrielle, arboriculture, phoeniculture (culture du palmier dattier), viandes rouges et aviculture.

– **Mise en place d'un système de régulation des marchés** (SYRPALAC) avec deux objectifs : d'une part, sécuriser et stabiliser l'offre de produits de large consommation (céréales, lait, huiles, pommes de terre, tomates, viandes) et d'autre part assurer une protection du revenu des agriculteurs.

– **Mesures d'incitation et de sécurisation de l'activité agricole** : crédit de campagne sans intérêt (RFIG), renforce-

ment du crédit leasing pour l'acquisition de machines et matériels agricoles, dispositif d'assurance contre les baisses de rendement et les calamités agricoles (FGCA), renforcement de la mutualité rurale de proximité, soutien des organisations professionnelles et interprofessionnelles, meilleure adaptation des mécanismes de soutien et des circuits d'approvisionnement en intrants, et effort de sécurisation foncière.

b) Le Renouveau Rural :

Construit sur la base d'une approche novatrice du développement rural (les Projets de Proximité du Développement Rural Intégrés – PPDRI), il cible prioritairement les zones où les conditions de production sont les plus difficiles pour les agriculteurs (montagnes, steppe, Sahara) et une gouvernance forestière plus efficace, en particulier en matière de maîtrise des feux de forêts. Il vise à réinsérer dans l'économie nationale les zones marginalisées en mettant en valeur les ressources locales et les produits de terroir jusque-là négligés. Ces zones sont ainsi appelées à devenir une source potentielle d'exportations agricoles algériennes.

Il s'appuie sur cinq programmes : protection des bassins versants, gestion et la protection des patrimoines forestiers, lutte contre la désertification, protection des espaces naturels et des aires protégées et mise en valeur des terres.

c) Le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux producteurs (PRCHAT)

Programme d'envergure qui vise :

- la modernisation des méthodes de l'administration agricole ;
- un investissement plus conséquent dans la recherche, la formation et la vulgarisation agricole afin de faciliter la mise au point de nouvelles technologies et leur transfert rapide chez les producteurs ;
- le renforcement des capacités matérielles et humaines de toutes les institutions et organismes chargés de l'appui aux agriculteurs et aux opérateurs du secteur ;
- le renforcement des services de contrôle et de protection vétérinaires et phytosanitaires, des services de certification des semences et plants, de contrôle technique et de lutte contre les incendies de forêts.

Le plan d'action du gouvernement pour la période quinquennale 2015-2019 prévoit, au plan économique, la poursuite de l'effort de développement des infrastructures et la mise en place d'une politique résolue d'encouragement de l'investissement national et étranger. Le gouvernement entend ainsi faire de l'amélioration du climat des affaires le fer de lance de ses politiques innovantes en matière de développement économique, par une levée des contraintes entravant l'essor de l'entreprise et de l'investissement au triple plan des procédures, des délais et des coûts. Un effort conséquent est attendu, durant les cinq prochaines années, dans l'agriculture où le taux de croissance moyen annuel aurait atteint les 13% entre 2010 et 2013. L'amélioration des performances dans ce secteur vital est programmée au travers de mesures techniques comme l'augmentation des superficies irriguées (un million d'hectares supplémentaires),

la promotion de la mécanisation, le recours plus large aux semences à haut potentiel productif, l'augmentation massive des surfaces plantées en oliviers (de 370 000 à 1 million d'hectares), le développement des infrastructures de régulation (stockage sous froid, silos, électrification des campagnes) la modernisation des unités de transformation et d'abattage ainsi que le renforcement de l'industrie agroalimentaire. Un redéploiement administratif et territorial des différentes institutions en charge des programmes de développement agricole est également prévu.

Certains bilans de la politique de Renouveau Agricole et rural ont pu être avancés, à ce stade incertains. On constate cependant que, malgré un énorme déficit de son commerce extérieur agroalimentaire (Cf. §3), les exportations de l'Algérie, bien que partant d'un niveau très bas, augmentent régulièrement (elles sont passées de 86 M€ en 2008 à 305 M€ en 2013), ce qui constitue un signe encourageant.

Enfin, la stratégie des IAA affichée en 2010 par le Ministère de l'Industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement (MIPMEPI) fixait des objectifs qui ne seront dans l'ensemble pas tenus à l'horizon 2014 initialement prévu. Il consiste en :

- la mise en place de cinq consortiums d'exportation ;
- la mise à niveau de 500 entreprises des IAA, dont 200 aux normes ISO 22000 éligibles aux opérations d'exportation ; l'intégration de la production nationale et substitution aux importations ;
- la densification du tissu industriel des IAA par la création de 500 entreprises au sein de technopoles créés entre 2010 et 2014, chaque entreprise disposant à échéance d'une taille moyenne critique de 200 travailleurs, soit la création de 100 000 emplois.

Échanges commerciaux

L'Algérie présente un déficit élevé de son commerce extérieur agroalimentaire : 7,5 Md€ en 2012, et 7,6 Md€ en 2013.

Ses importations ont atteint **7,9 Md€** en 2013 (+ 13%/2012). La dépendance alimentaire de l'Algérie est forte pour certains produits (lait, céréales, huile, sucre, etc.). **L'Algérie est le plus grand importateur mondial de blé par habitant**, avec plus de 160 kg/habitant en 2010-2011. Les principaux fournisseurs de l'Algérie sont **la France (22 % du marché avec 1,7 Md€ en 2013)**, dont 1,1 Md€ pour les céréales et 112 M€ pour les produits laitiers), l'Argentine avec 1,3 Md€ (16,2% de part de marché) et le Brésil avec 910 M€ (11,4% du marché).

Les exportations algériennes sont **structurellement faibles** mais **augmentent** régulièrement et fortement : de 85 M€ en 2009, elles sont passées à 248 M€ en 2012 et à 305 M€ en 2013. Ceci s'explique par les réexportations de sucre raffiné, inexistantes jusqu'en 2009, mais qui ont atteint 164 M€ en 2012 et 207 M€ en 2013 (les exportations hors sucre ont été de 84 M€ en 2012 et 98 M€ en 2013). Outre le sucre, deux grandes catégories de produits sont

exportées : les boissons, pour 26 M€ en 2013 (essentiellement limonades et sodas exportés vers l'Afrique) et les dattes, pour 22,6 M€. Grâce à un développement rapide de la production, l'Algérie est également devenue récemment exportatrice de pommes de terre. Les principaux clients de l'Algérie en 2013 dans le secteur agroalimentaire étaient l'Italie, suivie de l'Iraq, de la Syrie, du Soudan, de l'Espagne et de la France.

En 2012, **les ventes françaises vers l'Algérie avaient fortement diminué, à 1,4 Md€**, (moins 36% comparé à 2011), sous l'effet d'une forte baisse des ventes de céréales (moins 44,7%) due à la chute de la demande extérieure globale algérienne (-20%). En 2013, les exportations ont atteint 1,7 Md€, **dont 1,1 Md€ pour les céréales** (contre 870 M€ en 2012). Les ventes de **produits laitiers** (essentiellement poudre de lait), deuxième poste, diminuent en revanche sensiblement (de - 14% à 112 M€ en 2013). Les ventes de bovins vivants, après avoir légèrement fléchi en 2012, ont progressé de + 60% en 2013, à 72 M€. Enfin, on relèvera la forte régression du poste viandes bovines fraîches qui passe de 4,9 M€ en 2012 à 1,2 M€ en 2013.

Les **ventes algériennes à la France** ont légèrement progressé en 2013 (+3%, à 14,4 M€), en rupture avec la tendance des années précédentes (-16,1% en 2012 et -6,6% en 2011).

Ces ventes restent marginales, et le **solde des échanges est très positif pour la France** : il s'établissait en 2013 à **1,7 Md€** contre 1,4 Md€ en 2012. Les variations du chiffre d'affaires des ventes de céréales expliquent principalement ces changements conséquents.

L'agroalimentaire algérien représente pour l'industrie française spécialisée dans les équipements de transformation alimentaire un débouché commercial important. Le pays présente également des opportunités d'investissement : avec un stock d'Investissements Directs Etrangers (IDE) évalué à 116,5 M€ en 2012, le secteur agroalimentaire représente 6% du stock d'IDE français en Algérie. Les investissements français les plus significatifs en Algérie ont été réalisés par les groupes DANONE, CASTEL, Ceva Santé Animale, BEL, Cristal Union ou encore CASTEL dans le cadre de partenariats ou de rachats.

La société française Danone a créé en octobre 2001 Danone Djurdura Algérie qui emploie aujourd'hui 850 personnes. Leader sur le marché des produits laitiers en Algérie, la société investit aujourd'hui dans l'amont pour soutenir les producteurs de lait (fermes pilotes) et sécuriser son approvisionnement.

La fromagerie BEL est présente en Algérie au travers de sa filiale (100%) BEL-Algérie. Avec plus de 800 personnes aujourd'hui, BEL envisage une extension de ses capacités de production et est à la recherche d'un nouveau terrain industriel.

Le groupe **Lactalis** produit du camembert dans la région de Blida.

Le groupe français Castel a investi 75 M€ dans un site de production à Oran (brasserie et Coca-Cola).

Parallèlement des investissements sont en cours dans le secteur des semences (Axereal), de la levurerie (Lesaffre), de l'alimentation animale (Sanders), des engrais (Roullier), des silos de stockage de blé (Senalia), dans la production de jus de fruits (Biaugeaud), ou la création de boulangeries industrielles (Mecatherm). Des opportunités ont été identifiées dans les secteurs de la chaîne du froid, des matériels d'irrigation, des équipements pour l'industrie alimentaire.

Cependant, les récentes mesures de « nationalisme économique » ayant trait à la **modification du régime des investissements étrangers** ont pu constituer un frein pour les investisseurs étrangers. Les **modifications apportées en 2009 puis à nouveau en 2014 au régime des investissements étrangers** sont en effet de nature à **limiter** les investissements en Algérie. Elles comprennent en effet une **limitation et un contrôle des importations** (capital algérien d'au moins 51 % dans les nouvelles sociétés d'importation (30% avant l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2014), recours obligatoire au crédit documentaire ou à la remise documentaire pour le paiement des importations, suppression du crédit à la consommation, certification de qualité/conformité obligatoire, comprenant notamment les certificats sanitaires, renforcement du contrôle fiscal et douanier), un **contrôle des entrées et sorties de capitaux** (obligation d'un capital majoritairement algérien dans tout projet d'investissement étranger (règle du 51/49), examen obligatoire par le Conseil National des investissements pour les investissements dont le montant est supérieur à 14 M€ ou sollicitant l'octroi d'avantages fiscaux, obligation de détenir une balance en devise excédentaire, obligation de réinvestissement des bénéfices dans le pays au prorata des avantages fiscaux (hors TVA) et douaniers reçus), de nouvelles **règles des marchés publics** avec une préférence nationale portée à 25 %.

Les entreprises françaises, en particulier les PME, sont touchées par ces mesures mais font autant que possible preuve d'adaptation.

Accords internationaux

L'Algérie est **candidate à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)** depuis plus de vingt ans. Si l'UE soutient l'adhésion de l'Algérie à l'OMC afin, notamment, de favoriser les investissements étrangers dans le pays, le chemin à parcourir par l'Algérie demeure ardu, compte tenu des nombreuses dispositions législatives, réglementaires ou des obstacles demeurant à lever. Dans le domaine agricole, étant dépendante des importations pour une grande partie de ses besoins agroalimentaires, l'Algérie ne s'est pas toujours montrée particulièrement offensive. Après son retour à la table des négociations en 2013, différents points freinent encore l'adhésion, comme les politiques d'investissement, la politique de concurrence, le cadre d'élaboration et d'application des politiques et les droits de commercialisation. Des travaux s'imposent aussi en ce qui concerne les tarifs, les autres droits et impositions, les contingents tarifaires, les redevances et impositions pour services rendus, les restrictions quantitatives à l'importation et l'évaluation en douanes.

Le processus de Barcelone, à l'origine d'un accord d'association entre l'UE et l'Algérie, signé en 2002 et ratifié en 2005, a été soutenu par la France qui vise à développer ses relations de coopération avec les pays du Maghreb. En ce sens, elle encourage le rapprochement entre les États du Maghreb et l'UE et promeut l'intégration régionale entre ces pays, élément complémentaire pour une association plus étroite à l'UE. Dans cette logique, la France souhaite favoriser des coopérations sub-régionales et développer un partenariat renforcé entre l'UE et les trois États du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie).

L'Accord d'association entre l'UE et l'Algérie est entré en vigueur en septembre 2005 et il constitue le cadre juridique pour les relations entre les parties en matière politique, économique, commerciale, sociale et culturelle.

La huitième session du Conseil d'Association s'est tenue en mai 2014. En ce qui concerne le secteur de l'agriculture et de la pêche, l'UE invite la partie Algérienne à poursuivre des **négociations bilatérales** concernant la **libéralisation** des produits concernés. Au-delà de cet aspect commercial, elle souhaite un **renforcement de ses relations** avec l'Algérie en matière d'échange d'expertise et de promotion du **partenariat** entre les deux parties. Cet échange devrait permettre d'inclure le traitement des **questions sanitaires et phytosanitaires**, la **protection des indications géographiques** ainsi que la gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques.

En décembre 2011, l'Algérie a confirmé sa volonté d'adhérer à la **Politique Européenne de Voisinage** et a élaboré un plan d'action avec l'UE. Un programme, doté d'une enveloppe de 172 M€ pour la période 2011-2013, a été mis en place et a notamment compris (i) un volet d'appui au développement durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture venant compléter le programme d'appui à la diversification de l'économie (DIVECO I de 20 M€) dans les secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et du tourisme (ii) un volet d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association constitué notamment de jumelages institutionnels dans le secteur agricole. Dans la continuité de DIVECO 1, un programme DIVECO 2 accompagne désormais le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

L'Algérie a accueilli en novembre 2013 la première réunion des Ministres en charge de l'Agriculture des pays du Dialogue 5+5 de la Méditerranée Occidentale (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye qui constituent les 5 pays de l'Union du Maghreb Arabe au Sud et Portugal, Espagne, France, Italie, Malte au Nord avec pour thème central la question de la sécurité alimentaire, porteuse de risques quant à la stabilité sociale et au développement équilibré des territoires et à la stabilité de l'ensemble de la région.

L'Algérie participe activement aux travaux du **Centre international de hautes études agricoles méditerranéennes (CIHEAM)**, et a accueilli en février 2014 la réunion ministérielle, comportant notamment une session dédiée à l'agroécologie.

L'Algérie est membre fondateur du **Réseau méditerranéen de santé animale** qui permet d'animer le développement et la mise en œuvre de programmes régionaux de santé ani-

male. Il vise à améliorer la prévention et la lutte contre les principales maladies animales et les zoonoses, dans le pourtour méditerranéen.

L'Algérie est très présente dans le comité **Silva Mediterranea de la FAO** sur les forêts méditerranéennes et a reçu début 2013 la 3^e semaine forestière méditerranéenne. À cette occasion, le cadre stratégique sur les forêts méditerranéennes dit Cadre de Tlemcen (Nord-Ouest algérien) a été signé par un segment haut niveau et a jeté les bases d'un partenariat plus resserré entre pays du bassin méditerranéen sur les forêts.

Relations bilatérales

L'Algérie et la France ont souhaité une révision en profondeur de leur coopération culturelle, scientifique et technique, qui s'est traduite par la signature lors de la visite du Président de la République, François Hollande, en Algérie les 19 et 20 décembre 2012, d'un nouveau document cadre de partenariat (DCP). Il définit pour les cinq prochaines années les grandes orientations de la coopération bilatérale et les objectifs à atteindre. **Le secteur agricole fait partie, aux côtés de l'Énergie et des Transports, des trois grandes priorités économiques sectorielles retenues.**

Dans le **secteur agricole**, une Convention de Partenariat et de Coopération dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du développement rural, a été signée par les deux ministres en charge de l'agriculture lors de la visite en Algérie du Président de la République française en décembre 2012. Elle institue un **Comité mixte agricole** algréo-français dont la première édition s'est tenue à Alger en avril 2013.

L'Algérie et la France sont notamment convenues de promouvoir les questions de sécurité alimentaire ainsi que de pratiques agro-écologiques dans leur relation bilatérale comme dans les instances internationales.

Une vingtaine d'actions de coopération ont été retenues lors du premier Comité mixte agricole :

- des échanges techniques et des échanges d'expertise sont en cours dans les domaines de la communication en accompagnement notamment du projet algérien de télévision agricole, dans les secteurs laitier, des légumes et des viandes, dans la structuration de la filière équine algérienne. Se met en place également un partenariat économiques et tech-

nique de structuration et de développement de la filière bovine algérienne avec pour objectif à terme la mise en œuvre d'investissements conjoints en Algérie entre entreprises françaises et algérienne

- dans le secteur de **l'enseignement**, des opérations **d'échanges entre les établissements** d'enseignement agricole français et algériens ont été mis en place depuis 2009 (échanges entre les proviseurs, échanges d'enseignants, appui à l'ingénierie des dispositifs de formation, accueil à l'ENSV de Lyon de vétérinaires officiels...). Une convention cadre signée en juin 2013 permet d'explorer de nouveaux domaines de collaboration dont le diagnostic concerté du système de formation agricole algérien. La formation des vétérinaires officiels fait l'objet de conventions régionales et bilatérales.

La **France a remporté** et démarré en janvier 2011 le **contrat d'assistance technique DIVECO I** sur la diversification de l'économie sur l'agriculture et l'agroalimentaire, puis remporté en 2012 **deux jumelages institutionnels** relatifs à l'appui à la création de l'**Observatoire des filières agricoles** et agroalimentaires (en cours de mise en œuvre) et au renforcement des capacités du Centre National de Recherche pour le **Développement de la pêche** et de l'aquaculture, qui vient de s'achever. Trois autres jumelages ont été remportés en 2013 et leur mise en œuvre a débuté mi 2014 : le premier concerne la mise en œuvre des **signes de qualité pour les produits agricoles (IGP)**, le second le **renforcement de la capacité de contrôle des services vétérinaires** en vue de la rapprocher des standards européens et internationaux, et le troisième la **mise à niveau des laboratoires de l'Institut national de la médecine vétérinaire** aux standards européens et internationaux, ce dernier avec l'Italie comme chef de file.

L'initiative ENPARD de l'UE doit débuter en 2014. La France est prête à s'y impliquer aux côtés de l'Algérie sur différentes thématiques: articulation entre Recherche et Formation universitaire et professionnelle, élaboration d'un système de normes de production (indications géographiques notamment), accompagnement de la structuration des filières stratégiques,...

En termes opérationnels, les instruments à promouvoir pourraient être, entre autres, les échanges de bonnes pratiques, le renforcement des capacités de tous les acteurs ruraux pour favoriser les démarches ascendantes et territoriales, le développement des activités de conseil pour les volets « innovants » (agro-écologie, nouveaux métiers, diversification des activités,..)

Sources : Banque mondiale, PNUD, FAO, Ubifrance, CIHEAM, Global Trade Atlas, Commission européenne, MAAF, MAEDI, ministère algérien de l'agriculture et du développement rural, Ambassade de France en Algérie.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service des relations internationales de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT). **Adresser les demandes à patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : le service des relations internationales s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches **pays 2014** est coordonnée par le bureau des relations bilatérales (BRB/DGPAAT). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du service des relations internationales de la DGPAAT (BRB, BUE, BDOI), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPAAT, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service des relations internationales – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP